

LE CONQUET

de Penzer... à Kermorvan

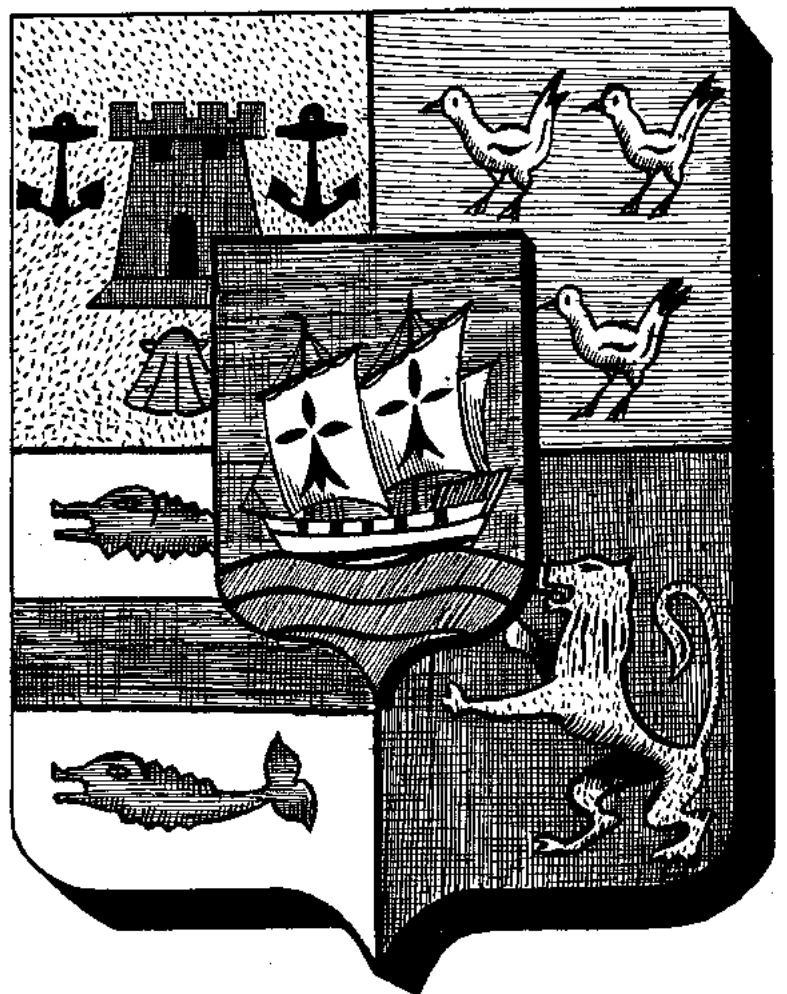
SOMMAIRE

- Le Mot du Maire
- Le Budget de la commune
- Informations diverses :
 - Le Conciliateur
 - LE CONQUET - HEBDO ?
 - Etat-Civil
 - Permis de construire
- Histoire locale

Bulletin Communal

N° 8

AVRIL 1979



BUDGET BUDGET BUDGET BUDGET

Le budget de la commune est la traduction financière de la vie de la commune. Il se partage en une section de fonctionnement obligatoire et dont les dépenses et charges sont imposées en partie par le département et l'Etat et une section d'investissement qui exprime la volonté de la commune de s'équiper, de se doter de moyens pour améliorer la qualité de la vie de ses habitants. Les impôts locaux (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti, taxe professionnelle) et la dotation de l'Etat (ex - VRTS) elle-même basée en partie sur " l'impôt sur les ménages " et en partie sur le potentiel fiscal de la commune, en sont les recettes et les moyens.

Du point de vue budgétaire l'année 1979 est une année de transition. La réforme des finances communales dont le but est d'apporter plus de solidarité plus d'équilibre entre les communes riches et les communes pauvres se met en route. Pour ce qui concerne LE CONQUET nous constatons que cette réforme se fait d'ailleurs à notre détriment : la taxe sur les spectacles (4 millions de centimes) élément important des recettes de notre budget de fonctionnement et du BAS disparaît. Par ailleurs la récupération de la TVA (8% en 1979) se fait très lentement, trop lentement. Une difficulté supplémentaire est venue s'ajouter aux préoccupations des collectivités locales ; depuis mars 1979 en effet les règles d'octroi des prêts par la caisse des dépôts et consignation sont changées : désormais les communes doivent autofinancer 25 à 30 % de leurs dépenses d'équipement.

Un budget ne se fait pas uniquement à partir de recettes ou de dépenses envisagées dans l'année ; il faut également tenir compte des grosses dépenses ou recettes des années futures. Chacun sait que le budget de notre commune était resté à un niveau anormalement bas. Il faut donc d'une part rattraper progressivement le retard accumulé et d'autre part faire face à des investissements nécessaires. Certes la progression de notre budget, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, est appréciable : de 106 millions en 76 notre section de fonctionnement est passé à 130 en 77, puis 165 en 78 et atteindra 203 millions cette année. Sommes-nous pour autant sortis du tunnel? Il ne faut pas se leurrer: les années 80 et 81 seront aussi difficiles et demanderont autant de rigueur ; nous estimons qu'il faudra attendre 82 pour connaître des jours meilleurs.

Trois raisons à cela :

- 1° - En 1981 plus de 8 millions d'annuités d'emprunt arrivent à échéance
- 2° - En 1982 nous aurons fini de payer notre prise de participation au Syndicat de Kermorvan (7 millions 5 par an)
- 3° - En même temps que la récupération de la TVA sur les différents travaux réalisés, nous bénéficierons de subventions prévues notamment celle de la salle de sports.

Qui dit progression du budget dit fatalement progression de la charge fiscale. Au fait où en sommes-nous par rapport à nos proches voisins ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

CHARGE FISCALE PAR HABITANT EN 1977

	<u>Sans taxe professionnelle</u>	<u>Avec taxe professionnelle</u>
SAINT-RENAN	144,93	251,03
LOC MARIA PLOUZANE	275,30	299,75
PLOUMOGUER	285,95	337,82
PLOUARZEL	219,89	265,72
PLOUGONVELIN	400,55	437,57
LAMPAUL PLOUARZEL	167,07	190,32
LE CONQUET	166,13	220,74
Moyenne de l'Arrondissement	253,08	410,73
Moyenne du Département	228,48	377,00

LE BUDGET DE LA COMMUNE EN 1979

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 033 319,81 F. Après de larges explications, il a été voté à l'unanimité. Compte tenu de l'augmentation de la valeur de centime et de l'imposition départementale, l'augmentation globale des impôts locaux sera de l'ordre de 20%.

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

<u>Principales Dépenses</u>	<u>Crédit 78</u>	<u>Prévisions 79</u>
Frais de Personnel (Rémunérations et Ch. Sociales)	416 685,62	533 133,99
Participations et Contingents	440 746,97	535 466,10
Frais de gestion générale	113 000,00	153 537,09
Frais Financiers	239 676,61	343 456,49
Prélèvement pour dépenses d'Investissement	181 342,06	252 467,88
 <u>Principales Recettes</u>		
Taxe et redevance d'enlèvement des O.M	145 000,00	200 000,00
Dotation Globale de Fonctionnement	668 961,00	885 397,00
Impôts Indirects	82 100,00	13 500,00
Impositions directes	563 152,89	730 082,00

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Acquisition terrain pour camping	350 000,00
Salle de Sports	810 000,00
Installation Chauffage Ecole Publique	
Salle 3ème âge	60 000,00
Travaux de voirie	260 000,00
Mur de soutènement de Portez	50 000,00

Certains chiffres appellent bien sûr quelques explications :

En ce qui concerne les FRAIS DE PERSONNEL l'augmentation est due essentiellement aux salaires et charges du personnel temporaire (Maîtres nageurs sauveteurs; prise en charge sur 12 mois de Mr LE GUENNEC ...) à signaler également que M. TREBAOL du fait de son congé de maladie de longue durée reste en partie à la charge de la commune.

PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS :

Le contingent pour dépenses d'aide sociale versé au Département et basé sur le nombre de bénéficiaires (34), sur la valeur du centime et la dotation de l'Etat progresse de 24 000 F.

Autre élément : la Convention de l'Ecole St Joseph passe de 21 200 F à 36 300 F en tenant compte d'une prise en charge d'un trimestre sous Contrat d'Association basé sur un forfait de 350 f par enfant (Nous en reparlerons)

L'enlèvement des ordures ménagères, passant de 145 000 à 200 000 F

En 1977 pour diminuer cette charge importante nous avons supprimé en hiver le ramassage du jeudi estimant qu'un ramassage bi-hebdomadaire (mardi et samedi) était suffisant et que le nombre d'heures de fonctionnement allait sensiblement diminuer. En fait, fin 78 malgré cette suppression du ramassage du jeudi nous arrivons au même chiffre horaire annuel! (1112 heures) Changement de personnel ? supplément dû au stationnement des Militaires à Beauséjour et à la colonie de vacances de Korber ? Ceci a entraîné un déficit dans les prévisions et d'autre part le SIVOM légèrement optimiste dans ses premiers calculs a dû augmenter le coût horaire de ramassage de 20 F et le porter à 175 F.

Cette augmentation très sensible du coût de la réputation a fait de notre part l'objet d'une sérieuse réflexion. Il importe à la fois de diminuer ou de freiner le prix du service et de corriger en partie le système inégal de la taxe en tenant compte davantage du volume et de la fréquence de ramassage.

Sachant qu'en période estivale il existe un ramassage supplémentaire les lundi, mercredi et vendredi exclusivement à l'usage des collectivités et commerces locaux, et considérant qu'à partir d'un certain niveau de dépenses (ce qui a déjà été fait pour le transport scolaire et le camping) les bénéficiaires du service doivent avant la collectivité prendre à leur charge ce supplément, sur proposition de la commission des Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé l'institution d'une redevance supplémentaire, variant de 200 à 1000 F par an, pour les collectivités et commerces, gros fournisseurs par rapport aux simples foyers.

La commune pour sa part dans le but d'accélérer le ramassage et aussi dans un souci d'hygiène et de propreté va faire l'acquisition de containers adaptables aux camions-bennes, et pourrait progressivement généraliser leur utilisation dans les lotissements, camping etc... Compte tenu de l'institution de cette redevance elle prendra à sa charge l'achat de ces containers initialement prévu à la charge des utilisateurs.

Il est permis de penser que l'utilisation de containers pourra un jour entraîner la suppression de ce ramassage supplémentaire. En attendant nous ne pouvons que conseiller à tous l'utilisation de grandes poubelles ; c'est une forme de solidarité non négligeable !

RECETTES

A noter surtout la spectaculaire progression de la dotation globale de fonctionnement, participation de l'Etat au fonctionnement des communes. Cette substantielle augmentation (plus de 20 millions de centimes) due à l'effort de la commune dans différents domaines doit cependant être tempérée par l'augmentation de la part communale aux dépenses d'aide sociale départementale et surtout à la suppression, je le répète, de la taxe sur les spectacles qui jusqu'à présent était directement versée aux communes.

CAMPING

Beaucoup s'interrogent sur le financement du futur terrain de camping des Blancs Sablons. Il faut savoir que nous sommes déjà en mesure de payer par auto-financement la moitié du terrain et qu'une somme de 350 000 F a été inscrite dans la section d'Investissement pour compléter cet achat. Nous sommes d'autre part assurés d'avoir tôt ou tard de 30 à 40 % de subventions pour l'opération globale et nous espérons bénéficier d'un différé d'amortissement de 30 mois nous permettant de faire face aux premières annuités d'emprunt sans devoir recourir à notre budget général.

Prudence donc mais optimisme raisonnable sont de règle.

F. LE BORGNE.

LOTISSEMENT COMMUNAL

Il reste un lot de 792 m² à vendre au lotissement de la rue Milin Avel

INFORMATIONS DIVERSESNOMINATION D'UN CONCILIATEUR

Par ordonnance de Monsieur le Président de la Cour d'Appel de RENNES, en application du décret du 20 Mars 1978 N° 78-381 et des instructions de Monsieur Monsieur le Garde des Sceaux du 26 Avril 1978, a été nommé en qualité de conciliateur pour le canton de ST-RENAN :

M. PERHIRIN François retraité demeurant 78 rue St Yves PLOUGONVELIN

La mission des conciliateurs consiste, en dehors de toute procédure judiciaire, à faciliter le règlement amiable des différends que les justiciables souhaitent leur soumettre en e qui concerne uniquement les conflits privés.

M. PERHIRIN souhaite donc que toutes les personnes qui désirent régler leurs différends sans avoir recours aux tribunaux prennent contact avec lui, soit par courrier, soit par téléphone (89.37.77)

Les conciliateurs exercent une fonction gratuite c'est à dire qu'ils ne perçoivent aucun honoraire pour leurs consultations et, de manière à favoriser une discision franche, sans arrière pensée, ils sont également tenus au secret. C'est donc en toute quiétude que les personnes ayant des problèmes peuvent s'adresser à M. PERHIRIN.

LE CONQUET - HEBDO !

Après deux années d'existence avec une parution régulière trimestrielle, le bulletin communal sous sa forme et sa fréquence actuelle répond-il pleinement à votre désir d'information ?

Certaines personnes tout en reconnaissant le mérite et l'intérêt du bulletin communal auraient souhaité un complément hebdomadaire, un "kanadig" donnant succinctement le calendrier des manifestations sportives, culturelles... de la semaine et toutes les informations diverses affichées en mairie qui, un temps fût, étaient portées à la connaissance de la population par le crieur public à la sortie des messes !

La parution de cette feuille hebdomadaire qui pourrait être déposée dans les commerces locaux est subordonnée à la constitution d'un comité de rédaction dont les membres pourraient à tour de rôle se charger de la collecte et du classement des informations à y inclure. Les personnes, membres d'associations ou non, désireuses de participer à ce travail sont priées de se faire inscrire en Mairie.

SYNDICAT D'INITIATIVE

Depuis Octobre plus de 400 demandes écrites de renseignements d'ordre touristique ou de location de meublés venant de tous les azimuts ont été traitées par la mairie. Ce travail n'est-il pas davantage du ressort d'un Syndicat d'Initiative que des services ~~de~~ municipaux ? Commerçants, loueurs de meublés, retraités, la balle est dans votre camp ! Le Syndicat d'Initiative renaîtra t'il de ses cendres ? L'Office de Tourisme de Brest et de sa région ne pourrait que s'en réjouir !

BOITE A LETTRES

Une boîte à lettre a été placée à votre intention à l'entrée de la mairie A ce propos, le Garde-Champêtre chargé dans certains quartiers de la distribution du Bulletin Communal a constaté que des habitations ou des logements restent dépourvus de boîte à lettres.

Nous ne pouvons qu'inciter les occupants à pallier cette absence.

Qui le compose ?

Quels sont les fonds dont il dispose ?

Que fait-il ?

Ce sont peut-être des questions qui vous sont venues à l'esprit et auxquelles nous allons essayer de répondre

Composition du Bureau d'Aide Sociale

Le nombre de ses membres varie avec l'importance de la population de la commune.

Pour LE CONQUET, le Bureau d'Aide Sociale est composé de 9 membres, la présidence revenant à M. LE Maire

Parmi ces membres certains sont des conseillers municipaux
Mme BERTHOU, Melle KEROAS, M. MENGUY, M. RIOU.

D'autres ont été nommés par le Sous-Préfet sur proposition de M. le Maire, ce sont :

Melle RAGUENES, Mme COURTOIS, Mme QUELLEC, M. CLOATRE.

Le bureau siège en commission chaque fois que des demandes d'aide sociale sont présentées.

A l'avenir il est envisagé de réunir le bureau à une date différente de celle du Conseil Municipal, afin de disposer de plus de temps pour étudier les différents problèmes qui peuvent se présenter. Jusqu'à présent le bureau siégeait un quart d'heure avant la réunion du Conseil.

Quels sont les fonds du Bureau d'Aide Sociale ?

Son budget est alimenté

- Par la taxe sur les spectacles
- Par les dons des particuliers
- Par les quêtes faites aux mariages
- par la perception du tiers des concessions mortuaires au cimetière

Que fait le Bureau d'Aide Sociale ?

Son but est de venir en aide aux personnes qui ont des difficultés financières et qui se trouvent dans une situation qui correspond aux conditions exigées pour l'attribution des avantages d'Aide Sociale

Le bureau doit donc examiner les demandes concernant la participation aux frais d'hospitalisation quand le malade n'est pas assuré social ; ou que n'étant pas remboursé à 100%, il ne peut payer les 20% de la note de l'hospital.

Le Bureau d'Aide Sociale est également amené à donner son avis sur la participation à accorder pour couvrir le prix de pension dans les maisons de retraite quand les ressources de la personne âgée sont insuffisantes.

Pour les handicapés qui demandent à recevoir une Allocation d'Aide Sociale le bureau examine également les dossiers

Il n'est pas utile d'énumérer les différentes formes d'aide qui peuvent intervenir. Pour chacune le B.A.S donne un avis, la décision finale passant par la commission cantonale de St-RENAN et le Préfet.

En ce qui concerne les bons de pain, de charbon, le B.A.S de la commune a le pouvoir de décision.

Dans un tout autre domaine le Bureau du CONQUET est sollicité pour financer en totalité : la sortie annuelle du 3ème Age, le repas des Anciens et le goûter du Nouvel an. Il faut peut-être noter que dans le cadre de ces activités, le but initial est dépassé, car il ne s'agit plus d'aide aux plus défavorisés. En ce domaine l'intervention de B.A.S se situe plus dans le maintien de certaines traditions qui restera possible si ses disponibilités financières le permettent.

A. KEROAS

-:-:-:-:-:-:-:-

NAISSANCES :

Marie Martine	FLOCH	30/12/78	Porsliogan
Anne	FLOCH	08/01/79	Rue Guepratte
Sophie	RIOU	16/01/79	Quai du Drellach
Mickaël	LE MEUR	27/01/79	Rue Robert Schuman
David	PHILIPPOT	05/02/79	Rue Ste-Barbe
Isabelle	PENAUD	05/03/79	Rue Guepratte
Gabrielle	LE GAC	12/03/79	Rue St-Christophe

DECES :

Mme LE GUEN née PELLEN M. Michelle	86 ans	5 rue Dom Michel	06/01/79
Mme FLOCH née HOUSSIN Simonne	62 ans	11 rue du Cosquiès	20/01/79
Mme GOASGUEN née BELLEC M. Yvonne	81 ans	11 rue R. Schuman	07/02/79
Mme LEON née CAM M. Françoise	89 ans	Kérivin	10/02/79
M. HUNAUT Raymond	48 ans	15 rue Troadec	13/02/79
Mme HOURQUIN née DELATTRE Jeanne	86 ans	Lochrist	11/02/79
Mme MAILLET née CORNOU Marcelle	78 ans	15 rue C. de Gaulle	1/03/79
Mme RICHARD née GILLET M. Jeanne	80 ans	Lochrist	11/03/79
Mme BRONNEC née STEPHAN Anna	77 ans	13 R. St Christo.	18/03/79

6:-:-:-:-:-:-:-:-

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES 1er TRIMESTRE 79

28/12/78	CARROUCHE Pierre	Extension habitation	Prat ar c'Hen
02/01/79	VIGOUROUX J. Noël	Extension garage	10 rue Ste Barbe
29/12/78	DIDAN Maxime	Résidence Principale	Lot. Communal N° 2
10/01/79	NORMAND Jean Michel	" "	Kérangoff
10/01/79	HELIES Yvon	" "	Kéringar
15/01/79	LAMY Yvette	" "	Rue du Cosquiès
15/01/79	APPRIOU Francis	" "	Street Hir
19/01/79	KERMARREC Henri	Résidence Secondaire	La Maison Blanche
19/01/79	LE GUENNEC Richard	Résidence Principale	Lot. Communal N° 2
19/01/79	DANIEL Jean	" "	Venelle du Drellack
30/01/79	MORGANT Christian	Résidence Secondaire	Rue Pierre Loti
09/02/79	VAILLANT Jean Claude	Résidence Principale	Lot. Communal N° 2
13/02/79	VAILLANT Joseph	" "	" "
13/02/79	MAREC Jean	" "	" "
15/02/79	LE GALL André	" "	" "
21/02/79	KERJEAN Guy	" "	R. de Prat ar C'hen
08/03/79	GELEBART René	Hangar	Kérinou
10/03/79	KERMARREC Georges	Garage	Rue Gl Leclerc
08/03/79	Entr. TANGUY	Habitation(Pavillons)	Rue Louis Pasteur
23/03/79	LE ROUX A.	Modifications R. S.	Rue Surcouf
23/03/79	BACHELIER J. Claude	Résidence Principale	Kéringar
30/03/79	DURIEUX Claude	Modifications	3 rue Poncelin
30/03/79	APPRIOU Alain	Résidence Principale	Street Hir .

-:-:-:-:-:-:-:-:-

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Mademoiselle ABELARD, Assitante des Pêches maritimes assurera sa permanence mensuelle exceptionnellement le 3ème mardi au mois de mai (LE 15 Mai)
 Elle sera absente au mois de Juin
 A partir du mois de Juillet les permanences reprendront le 2ème mardi de chaque mois.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

LE CONQUET ET LE RETOUR DES BOURBONS

Jean Marie LE GUERRANNIC, négociant, armateur, membre du conseil municipal, dès thermidor an VIII, maire du CONQUET depuis l'an X et sous l'empire, est en ce début de juin 1814 un homme inquiet : Napoléon 1er a abdiqué, Louis XVIII regagne avec l'aide étrangère le trône de France.

Le 6, LE GUERRANNIC réunit son conseil en assemblée extraordinaire. L'heure est grave dit-il, il est urgent de se rallier aux Bourbons et de le leur faire savoir !... Convaincus les conseillers approuvent à l'unanimité Le Maire respire, il a préparé une lettre de circonstance, il s'empresse d'en donner lecture à l'assemblée attentive :

SIRE,

... Vos bons et fidèles sujets de cette partie de votre royaume sont vivement affligés de ne pouvoir porter au pied de votre trône par une équitation expresse, l'expression des sentiments d'amour, de fidélité, attachement et dévouement inviolables dont ils sont pénétrés pour votre personne sacrée... ils ont résolu de prier M. le Baron Carné, Sous Préfet de BREST de vouloir bien être auprès de votre Majesté l'interprète de leurs sentiments sincères en lui témoignant la vive joie dont ils sont tous pénétrés de l'évènement heureux qui leur a rendu leur légitime souverain et les a délivrés de la tyrannie odieuse sous le joug de laquelle ils gémissaient depuis trop longtemps... ils espèrent avec une confiance entière que votre majesté leur fera jouir du bonheur et de la prospérité du règne immortel du bon Henry IV....

Une telle missive assure à LE GUERRANNIC la confirmation dans ses fonctions de maire. Reconnaisant, il organise chaque été une fête communale pour célébrer l'anniversaire de l'heureuse arrivée de sa majesté Louis XVIII sur le sol de la patrie. Laissons notre édile raconter les "réjouissances" de 14 Juillet 1816 :

" Messieurs les fonctionnaires publics, civils, militaires et officiers retraités s'étant réunis à la Maisie ce jour à Huit heures et demie du matin, nous nous sommes rendus immédiatement et en cortège à l'église succursale du CONQUET pour entendre la grand-messe et diverses prières faites pour le roi. Le Maire de retour à la mairie a fait faire des distributions de pain aux pauvres nécessiteux de la commune.

Ensuite tous les fonctionnaires publics, et habitants notables de cette commune se sont réunis en un banquet où l'on a porté divers toasts pour le roi et son auguste famille. Dans cette heureuse journée la musique rustique parcourait les rues précédée du tambour de la ville et suivie d'une multitude d'enfants criant "Vive le Roi". Le soir il y a eu un feu de joie et quelques décharges de mousqueterie en forme de feu de peloton, commandées par un préposé des douanes.

A neuf heures les habitants ont illuminé leurs maisons et l'on s'est rendu au bal à la lueur des flambeaux."

(A cette époque LE GERRANNIC a encore une longue carrière de Maire devant lui, il va présider aux destinées de la commune jusqu'en 1838)

Je propose à l'exemple d'autres communes de diversifier cette page : certaines personnes se posent des questions sur des points précis d'histoire locale, il serait intéressant d'y répondre ensemble.

Faites moi connaître vos questions directement ou par l'intermédiaire de la mairie. Merci de votre collaboration.

J.P. CLOCHON